

# POLITIQUE D'ABONNEMENT

## Table des matières

2. Politique d'abonnement .....	1
2.1 Objectif.....	1
2.2 Preuves de résidence acceptées .....	1
2.3 Preuves de résidence non acceptées .....	2
2.4 Durée de l'abonnement .....	2
2.5 Modalités d'abonnement selon la catégorie d'abonné .....	2
2.5.1 Description des catégories d'abonnés.....	3
2.6 Responsabilités des usagers.....	5
2.7 Renouvellement d'abonnement .....	5
2.8 Carte perdue .....	5
2.9 Tarifs de la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard .....	6

## 2. Politique d'abonnement

### 2.1 Objectif

La politique d'abonnement a pour objectif de préciser les modalités et la durée de l'abonnement à la Bibliothèque selon les catégories d'abonnés. Les tarifs relatifs à l'abonnement sont déterminés par la *Politique de tarification reliée à l'abonnement et au prêt* que l'on retrouve en annexe (à venir).

### 2.2 Preuves de résidence acceptées

L'abonnement à la Bibliothèque est requis pour pouvoir y emprunter des documents. Pour ce faire, l'utilisateur doit fournir deux preuves : soit une preuve de résidence et une preuve d'identité avec photo. Le permis de conduire avec photo sert à la fois de preuve de résidence et de preuve d'identité. Voici les preuves de résidence acceptées.

- Permis de conduire
- Document officiel provenant du gouvernement fédéral, provincial ou municipal
  - avis de cotisation pour l'impôt sur le revenu
  - chèque d'allocation familiale
  - chèque d'assurance-emploi
  - pension de sécurité de la vieillesse
  - certificat d'assurance automobile
  - chèque d'aide sociale
  - chèque de solidarité sociale
  - compte de taxes scolaires ou municipales
  - avis d'évaluation foncière
- Compte de service public (électricité, téléphone, télédistribution) datant de 3 mois ou moins

- Document officiel émis par un établissement d'enseignement reconnu (ex. bulletin scolaire)
- Document officiel d'une institution bancaire ou de crédit (datant de 3 mois ou moins) :
  - relevé de compte
  - relevé de carte de crédit
- La version électronique de ces preuves de résidence sont acceptées.

### **2.3 Preuves de résidence non acceptées**

- bail
- carte d'hôpital
- carte de l'âge d'or
- carte professionnelle
- collant personnalisé pour enveloppe
- chèque personnalisé

### **2.4 Durée de l'abonnement**

L'abonnement est valide un an, sauf pour le résident temporaire (6 mois) et l'adulte non résident 6 mois. Le dossier de l'abonné est remis à jour annuellement avec une preuve de résidence et une pièce d'identité.

### **2.5 Modalités d'abonnement selon la catégorie d'abonné**

Catégorie d'abonné	Coût	Durée
Enfant résident	Gratuit	12 mois
Enfant non-résident	60 \$	12 mois
Adulte résident	Gratuit	12 mois
Adulte non résident	60 \$	6 mois
Adulte non résident	100\$	12 mois
Famille non résidente	200 \$	12 mois
Cégep (BiblioAtout)	Gratuit	12 mois
Étudiant non résident	60 \$	12 mois
Collectivités	Gratuit	12 mois
Résident temporaire	50 \$ (remboursable)	6 mois
Chambreur	Gratuit	12 mois

### **Enfant résident et adulte résident**

- Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent pour l'abonnement ou avoir en leur possession une autorisation parentale. (\*)
- S'il sait écrire, la carte est signée par l'abonné, sinon par le parent
- Présentation d'une preuve de résidence et d'une carte d'identité (preuve de résidence du parent dans le cas d'un enfant)
- Gratuit
- Durée de l'abonnement : 1 an

(\*) La trousse-cadeau du programme *Une naissance, un livre* est remis aux parents qui abonnent leur enfant âgé entre 0 et 2 ans inclusivement.

### **Non-résident payeur de taxes**

- La personne qui demeure à l'extérieur de Rivière-du-Loup, mais qui paie des taxes à Rivière-du-Loup à titre individuel ou au nom d'une entreprise, peut s'abonner gratuitement à la bibliothèque.
- L'abonnement est réservé exclusivement à une seule personne dont le nom apparaît sur le compte de taxes ou qui a été désignée comme bénéficiaire de l'abonnement par la direction de l'entreprise.
- Présentation d'une preuve de résidence et d'une carte d'identité. Un compte de taxes payé doit aussi être présenté.
- Durée de l'abonnement : 1 an.

### **Enfant non-résident, adulte non résident et famille non résidente**

- Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent pour l'abonnement ou avoir en leur possession une autorisation parentale.
- S'il sait écrire, la carte est signée par l'abonné
- Présentation d'une preuve de résidence et d'une carte d'identité (preuve de résidence du parent dans le cas d'un enfant)
- 60.00 \$ pour un enfant, 100.00 \$ pour un adulte et 200.00 \$ pour une famille. Ce montant est non remboursable
- Pour les élèves des écoles primaires de Rivière-du-Loup, l'abonnement est gratuit même si l'enfant est non-résident
- Durée de l'abonnement : 1 an
- Pour les adultes, il existe aussi un abonnement pour 6 mois au coût de 60.00 \$ (non remboursable)

### **Étudiant non résident**

- Étudiant d'une école secondaire de Rivière-du-Loup
- 60\$ *non remboursables*
- Preuve de fréquentation d'une institution d'enseignement
- Durée de l'abonnement : 1 an

### **Cégep (BiblioAtout)**

- Les étudiants, les professeurs et employés réguliers et les retraités du Cégep.
- Ces usagers ne peuvent effectuer de réservation, de PEB, ni de suggestions d'achat.
- Formulaire d'autorisation de la bibliothèque d'attache.
- Gratuit.
- Durée de l'abonnement : 1 an.

### **Abonnement collectif**

- Les écoles, les garderies, les institutions pour personnes âgées et les organismes à vocation éducative, culturelle ou communautaire de Rivière-du-Loup.
- L'abonnement ne s'applique pas au personnel de l'institution, mais à ses bénéficiaires.
- Pièce d'identité avec photo ainsi qu'une lettre d'autorisation d'abonnement signée par la direction de l'institution.
- Durée de l'abonnement : 1 an

Les résidents des Centres jeunesse (Traversier ou Ancrage) ne peuvent obtenir un abonnement personnel.

### **Résidents ne pouvant fournir une preuve de résidence acceptée**

#### **Résident temporaire (6 mois et moins)**

- Vacanciers ou campeurs (**à Rivière-du-Loup**), stagiaires, travailleurs à forfait, étudiants anglophones
- Preuve de résidence temporaire.
- Dépôt de 50\$ *remboursable*. Le dépôt peut se faire par TPV, chèque ou argent comptant.
- Si le dépôt est fait par TPV, le remboursement se fait par chèque.
- Durée de l'abonnement : 6 mois

#### **Chambreur (6 mois et plus)**

Ex. : étudiant résidant en chambre, résidant de l'Arc-en-Soi, de la Bouffée d'Air

- Coordonnées du propriétaire sur lettre officielle avec en-tête ou validation téléphonique auprès du propriétaire.
- Gratuit
- Durée de l'abonnement : 1 an

## **2.6 Responsabilités des usagers**

- Présenter la carte d'abonné à chaque emprunt
- Respecter la date de retour des documents empruntés
- Conserver en bon état les documents empruntés.
- Assumer les coûts de remplacement des documents perdus ou trop abîmés pour être remis sur les rayons.
- Respecter le code de conduite des usagers
- Informer la bibliothèque de tout changement de nom, d'adresse et de numéro de téléphone
- En signant la carte d'abonné, l'utilisateur accepte de se conformer aux politiques, au code de conduite et aux règlements de la bibliothèque.

## **2.7 Renouvellement d'abonnement**

Le renouvellement d'abonnement se fait sur place au comptoir du prêt ou en utilisant le formulaire sur le site Web. L'abonné doit avoir sa carte en main et présenter de nouveau les preuves d'identité et de résidence précisées au point 2.2. Le jeune de 12 ans et moins peut obtenir le renouvellement de sa carte en l'absence de son parent, mais doit néanmoins être en mesure de confirmer les coordonnées inscrites à son dossier.

Le dossier de l'abonné doit être en règle et, le cas échéant, l'abonné doit acquitter tous les frais inscrits à son dossier pour pouvoir obtenir le renouvellement de son abonnement.

## **2.8 Carte perdue**

L'abonné qui perd sa carte doit se présenter au comptoir du prêt pour en obtenir une nouvelle. Il doit présenter une pièce d'identité valide et acquitter les frais de remplacement de carte définis par la *Politique de tarification reliée à l'abonnement et au prêt de documents* (Règlement #1796).

## 2.9 Tarifs de la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard

Catégorie du tarif	Description du tarif	Tarif
<b>Abonnement</b>	Adulte (13 ans et plus) non résident 12 mois	100 \$
	Jeune (12 ans et moins) non résident 12 mois	60 \$
	Famille non résident 12 mois	200 \$
	Étudiant non résident 12 mois	60 \$
	Non-résident saisonnier (6 mois)	60 \$
	Résident temporaire 6 mois	50 \$ remboursable
	Autres catégories d'abonnés	Gratuit
<b>Maximum de frais au dossier permis avant perte de privilèges</b>	Catégories d'abonnés 13 ans et plus	5 \$
	Catégories d'abonnés 12 ans et moins	2 \$
<b>Frais de remplacement</b>	Carte d'abonné perdue	2 \$
	Livre ou cours de langue perdu	Coût du document
	Livre ou cours de langue endommagé irrécupérable	Coût du document
	DVD, livre audio et disque compact	20 \$
	Revue	4 \$
<b>Utilisation d'Internet</b>	Non résident	2 \$ / heure
<b>Heure du conte</b>	Résident et non-résident	25 \$ / enfant
<b>Impression</b>	Noir et blanc	0,10 \$ / feuille
	Couleur	1 \$ / feuille
<b>Photocopies</b>	Noir et blanc	0,10 \$ / feuille